



Informations réglementées  
Ternat, le 27 avril 2018 – 10h30

## Cotation d'actions nouvelles sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels et Euronext Amsterdam

### Publication conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007: déclaration transparence

À NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX OU À L'INTERIEUR DES ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN SUISSE, EN AUSTRALIE, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OU SA DIFFUSION SERAIT CONTRAIRE À LA LOI.

Retail Estates annonce le nouveau dénominateur conformément à l'article 15 de la Loi sur la transparence.

Le 12 avril 2018, Retail Estates a lancé une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit de préférence légal, mais avec attribution d'un droit d'allocation irréductible aux actionnaires existants dans le cadre du capital autorisé pour un montant maximum de 123.365.580,00 EUR (y compris la prime d'émission) par l'émission de maximum 1.897.932 actions nouvelles au prix d'émission de 65,00 EUR (y compris le coupon nr. 26, qui représente le droit au dividende annuel pour l'exercice 2017/2018, avec un dividende anticipé de 3,60 EUR brut par action et sur lequel l'assemblée annuelle de Retail Estates, planifiée le 23 juillet 2018, décidera).

Suite à la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire et l'émission de 1.897.932 actions nouvelles le 27 avril 2018, dans le cadre de cette transaction, le capital social de Retail Estates au 27 avril 2018 s'élève à EUR 256.225.278,98, représenté par 11.387.593 actions ordinaires

entièrement libérées. Il n'existe pas d'actions privilégiées ou d'actions sans droit de vote, ni d'obligations convertibles ou bons de souscription donnant droit à des actions. Chacune de ces actions donne droit à une seule voix à l'assemblée générale. Ces actions représentent donc le dénominateur à des fins de notifications dans le cadre de la réglementation relative à la transparence (à savoir notamment, les notifications en cas d'atteinte, de dépassement ou de non-atteinte du seuil statutaire ou légal). Outre les seuils légaux, article 10 des statuts de Retail Estates sa prévoit, en application de l'article 18, §1, de la Loi du 2 mai 2007, un seuil statutaire complémentaire de 3%.

Les 1.897.932 actions nouvelles de Retail Estates, qui ont été émises aujourd'hui, sont, comme les actions existantes, admises à la négociation sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels et Euronext Amsterdam et ont le même code ISIN que les actions existantes de Retail Estates (BE0003720340). Ces informations, y compris la structure de l'actionnariat sont disponibles sur le site web de Retail Estates ([www.retailestates.com](http://www.retailestates.com)).

## À PROPOS DE RETAIL ESTATES SA

Retail Estates sa est une société immobilière réglementée publique spécialisée dans certains créneaux de marché et particulièrement dans la mise à disposition de magasins situés en périphérie des agglomérations ou le long des axes routiers menant aux centres urbains. Retail Estates sa achète ces biens immobiliers à des tiers ou les construit et les commercialise pour son propre compte. Les immeubles ont une superficie variant entre 500m<sup>2</sup> et 3.000m<sup>2</sup>. Un immeuble commercial typique représente une superficie moyenne de 1.000m<sup>2</sup>.

Au 31 décembre 2017, Retail Estates sa détient en portefeuille 809 immeubles commerciaux, pour une surface commerciale totale de 978.328 m<sup>2</sup>. Au 31 décembre 2017, le taux d'occupation du portefeuille s'élève à 98,32%, contre 98,13% au 31 mars 2017.

Au 31 décembre 2017, les experts immobiliers indépendants ont estimé la juste valeur du portefeuille immobilier consolidé de Retail Estates sa à 1.329,13 millions EUR.

Cotée sur Euronext Bruxelles et Euronext Amsterdam, Retail Estates sa possède le statut de société immobilière réglementée publique. Au 31 décembre 2017, la capitalisation boursière de ses actions s'élève à 690,65 millions EUR.

## DÉCLARATIONS PRÉVISIONNELLES

Le présent communiqué de presse contient un certain nombre de déclarations prévisionnelles. Les risques et incertitudes qui pèsent sur de telles prévisions peuvent impliquer que les résultats réels s'écartent considérablement des résultats annoncés par lesdites déclarations prévisionnelles dans la présente déclaration intermédiaire. L'évolution de la situation économique et les facteurs commerciaux, fiscaux et conjoncturels, notamment, sont les principaux facteurs susceptibles d'influencer les résultats.

Ternat, le 27 avril 2018

Jan De Nys, administrateur délégué de Retail Estates sa

---

### Pour toute information complémentaire :

Retail Estates sa, Jan De Nys – CEO, tél. +32 2 568 10 20 – +32 475 27 84 12

Retail Estates sa, Kara De Smet – CFO, tél. +32 2 568 10 20 – +32 496 57 83 58



**IN RETAIL WE TRUST**

Retail Estates nv  
Openbare GVV naar Belgisch recht  
Industrielaan 6- B-1740 Ternat  
RPR Brussel  
BTW BE 0434.797.847  
T: +32 2 568 10 20  
Info@retailestates.com  
www.raetailestates.com

